

# Confession de foi de Schleitheim • Suisse alémanique • 24 février 1527

Rédigée par Michaël Sattler (1495-1527)

Structure de la *Confession de Schleitheim* selon la *Global Anabaptist Mennonite Encyclopedia Online* (GAMEO) :

- 1° Baptême des professants ;
  - 2° Excommunication \ Exclusion (*meidung*) ;
  - 3° Sainte cène & « unité de cœur » ;
  - 4° Séparation extrême & pacifisme radical ;
  - 5° Pasteurs de l'Église ;
  - 6° Interdiction absolue d'exercer un emploi dans le gouvernement civil ou de participer à une activité étatique ;
  - 7° Interdiction totale de prêter serment (engagement solennel de dire la vérité).
- .....

Traduction : Claude Baecher, *Michaël Sattler. La naissance d'Églises de professants au XVI<sup>e</sup> siècle*, Éditions Excelsis, Cléon d'Andran (Drôme), 2002, p. 51-68. ⇒ Les mots italisés entre parenthèses sont ceux de l'original allemand.

.....

## Entente fraternelle entre quelques enfants de Dieu sur sept articles

Que joie, paix et miséricorde de notre Père, par la réconciliation (*vereynigung*) du sang de Jésus-Christ, ainsi que les dons de l'Esprit, que le Père envoie à tous les croyants pour être leur force, leur consolation, et leur constance en toute tribulation, jusqu'à la fin, Amen - soient avec tous ceux qui aiment Dieu, qui sont enfants de la lumière, et qui sont dispersés partout où ils ont été ordonnés par Dieu notre Père et où qu'ils soient rassemblés, unanimement dans un (même) Dieu et Père de nous tous, grâce et paix du cœur soient avec vous tous, Amen.

Frères et sœurs bien-aimés dans le Seigneur, nous nous intéressons toujours surtout, en tout premier lieu, à votre consolation et à l'assurance de votre conscience, qui momentanément avait été embrouillé, afin que vous ne restiez

pas toujours séparés de nous comme des étrangers et à peu près complètement exclus, mais que vous vous rapprochiez à nouveau des vrais membres enracinés en Christ qui sont en train d'être équipés par la patience et la connaissance d'eux-mêmes, et que vous soyez ainsi à nouveau réunis avec nous dans la force d'un même divin esprit chrétien et d'un même zèle envers Dieu.

Il est aussi révélé avec quelle multitude de procédés rusés, le diable nous avait détournés pour détruire en vous ("en vous" ou "dans" pour *jnen*) l'œuvre de Dieu et la jeter à terre, (œuvre) qu'il avait partiellement commencée en nous par Sa miséricorde et Sa grâce. Mais Christ, le berger fidèle de nos âmes, qui a entrepris ceci en nous nous dirigera et nous enseignera en cela encore jusqu'à la fin (Ph 1:16), pour Son honneur et notre salut, Amen. Chers frères et sœurs, nous qui avions été rassemblés dans le Seigneur à Schlaten-am-Randen<sup>1</sup>, nous faisons ensemble connaître à tous ceux qui aiment Dieu que, quant à nous, nous avons été unis en des points et articles qui nous concernent, afin que nous nous en tenions au Seigneur comme les enfants obéissants de Dieu, fils et filles, qui sommes et devons être séparés du monde en toute chose en agissant ou en n'agissant pas. A Dieu seul soient : données louange et gloire (que cela se soit passé) sans toutes les contradictions des frères, en étant comblés. En cela nous avons senti l'unité du Père et de notre Christ commun, et qu'ils étaient avec nous par leur esprit. Car le Seigneur est le Seigneur de la paix et non des querelles, ainsi que Paul l'indique (1 Co 14:33). Mais pour que vous puissiez comprendre au sujet de quels articles ceci s'est produit, vous devez remarquer et comprendre (ce qui suit).

Un très grave scandale a été introduit parmi nous par certains faux-frères, de sorte que quelques-uns se sont détournés de la foi, par la manière dont ils ont pensé pratiquer et user de liberté de l'Esprit du Christ. Mais ils sont mépris de la vérité et se sont livrés (pour leur condamnation) à la lascivité et à la licence de la chair. Ils ont pensé que l'amour et la foi permettent de les pratiquer et de les tolérer (*leiden*) et que rien ne pouvait leur nuire ou les condamner parce qu'ils étaient "croyants".

Observez, vous qui êtes membres de Dieu en Christ-Jésus, que la foi dans le Père céleste par Jésus-Christ ne prend point une telle forme. Elle ne produit ni ne pratique des choses celles que ces faux-frères et sœurs pratiquent et

---

<sup>1</sup> « Randen » réfère à des collines avoisinantes. La localité désignée est bien Schleitheim dans le Canton de Schaffhouse en Suisse alémanique, et non le village de Schlatt-am-Randen dans le Landkreis de Constance au Bade-Wurtemberg en Allemagne :

[https://anabaptistwiki.org/mediawiki/index.php?title=Schleitheim\\_Confession\\_\(source\)](https://anabaptistwiki.org/mediawiki/index.php?title=Schleitheim_Confession_(source))

enseignent. Gardez-vous et soyez avertis contre de telles gens, car ils ne servent pas notre Père, mais le leur, qui est le diable.

Mais vous (ne faites) pas ainsi. Car ceux qui sont à Christ ont sacrifié leur chair avec ses passions et ses convoitises (Ga 5:24). Vous me comprenez bien et (savez) de quels frères nous parlons. Séparez-vous d'eux car ils sont pervertis (*vertert*). Priez le Seigneur de leur donner la connaissance (qui conduit) à la repentance, et priez pour nous, pour que nous ayons la constance pour persévéérer dans la voie dans laquelle nous sommes entrés, pour l'honneur de Dieu et de Christ, Son Fils, Amen.

Les articles dont nous avons traité et sur lesquels nous nous sommes reconnus unis sont les suivants baptême, excommunication, fraction du pain, séparation des abominations, bergers dans l'Église, glaive, serment, etc.

**Premièrement** : Remarquez ceci pour ce qui est du baptême : le baptême doit être donné à tous ceux qui sont enseignés concernant la repentance et le changement de vie, et qui croient en vérité que leurs péchés ont été ôtés par le Christ (le baptême doit être donné) à tous ceux qui veulent marcher dans la résurrection de Jésus-Christ et désirent être ensevelis avec Lui dans la mort pour qu'ils puissent ressusciter avec Lui, et à tous ceux qui le désirent et nous le réclament eux-mêmes dans ce sens. Par là se trouve exclu tout baptême d'enfants, la pire et première abomination du pape. Pour ceci vous avez le fondement et le témoignage de l'Écriture et de l'usage des Apôtres (Mt 28:19 ; To 16 ; Actes 2:38, 8:36 ss, 16:3-33 et 19:4 ss). À cela, nous voulons nous tenir simplement mais fermement et en être assurés.

**Deuxièmement** : Nous avons été unis comme il suit sur l'exclusion. L'exclusion doit être employée à l'égard de tous ceux qui se sont donnés au Seigneur, qui marchent à sa suite dans ses commandements, et à l'égard de tous ceux qui ont été baptisés dans l'unité d'un corps du Christ, qui se font appeler frères et sœurs et qui, cependant, (ont un faux-pas de quelque manière et tombent dans une faute et un péché, y étant précipités par ignorance. Ceux-ci doivent être exhortés deux fois et secret et la troisième fois ouvertement corrigés devant toute l'assemblée selon le commandement de Christ (Mt 18:15 ss). Mais ceci doit se faire selon l'ordre (*ordnung*) de l'Esprit de Dieu (cf. Mt 5:23 ss et 1 Co 5), avant la fraction du pain, afin que nous tous, unanimement et dans le même amour, nous puissions nous rompre et manger du même pain et boire de la même coupe.

**Troisièmement** : En ce qui concerne la fraction du pain, nous avons été rendus d'accord ainsi : tous ceux qui désirent rompre un même pain en souvenir du corps brisé du Christ, et tous ceux qui veulent boire un même breuvage pour le même souvenir du sang versé de Christ, doivent d'abord être unis à un corps de Christ, c'est-à-dire dans l'Église de Dieu (*idle gmein gottes*), dont Christ est la tête, et ceci par le baptême. Car, comme Paul le montre (1 Co 10:21), nous ne pouvons en même temps prendre part à la table du Seigneur et à celle des démons. De même nous ne pouvons avoir part et boire à la fois à la coupe du Seigneur et à celle ces démons. C'est-à-dire que tous ceux qui ont communion avec les œuvres mortes des ténèbres n'ont aucune part avec ceux qui sont appelés hors du monde à Dieu. Ceux qui sont étendus dans le mal n'ont point part au bien. Il devrait et doit donc en être ainsi; celui qui ne partage pas l'appel d'un même Dieu à une même foi, à un même baptême, à un même Esprit, à un même corps, en commun (*gemein*) avec tous les enfants de Dieu, ne peut non plus être fait un même pain avec eux, comme ce doit être le cas là où on veut en vérité rompre le pain selon le commandement de Christ.

**Quatrièmement** : Nous avons été unis sur la séparation (*absunderung*). Elle doit se faire d'avec méchanceté et d'avec le mal que le diable a plantés dans le monde uniquement afin que nous n'ayons pas de communion avec lui et ne courions pas avec lui, participant à la multitude de ses abominations. Dans ce sens, parce que tous ceux qui ne sont pas entrés dans l'obéissance de la foi, et qui ne sont pas unis à Dieu pour vouloir faire Sa volonté, sont une grande abomination devant Lui. Il n'y aura que des choses abominables qui peuvent croître d'eux, ou croîtront vraiment, ou (même) germeront. Car il n'y a dans le monde et toute la création que bon et mauvais, croyant et incrédule, ténèbres et lumière, le monde et ceux qui sont hors du monde, le temple de Dieu et les idoles, Christ et Bérial, et aucun (des premiers) ne peut avoir une quelconque part avec l'autre (2 Co 5:14-16). L'injonction du Seigneur nous est donc révélée, dans laquelle il nous appelle à être et à devenir séparés du mal, afin qu'il veuille être notre Dieu et que nous devenions Ses fils et Ses filles (2 Co 6:17). De plus, il nous exhorte à sortir de Babylone et de l'Égypte terrestres afin de ne pas prendre part au tourment et à la souffrance que le Seigneur va entraîner sur elles (Ap 18:4 ss). De tout cela nous devons apprendre que tout ce qui n'est pas uni à notre Dieu et à Christ, n'est autre chose que l'abomination que nous devons éviter. Cela comprend toutes œuvres et tous cultes papistes et néo-papistes, rassemblements, fréquentation d'Églises, maisons de boissons, garanties de cités, engagements de mauvaise foi, et d'autres choses semblables, que le monde apprécie hautement, mais qui néanmoins sont accomplis en opposition directe au commandement de Dieu à la mesure de toute l'iniquité qui est dans le monde. Nous devons être séparés de tout cela

et n'avoir aucune part à de telles choses, car ce sont de vaines abominations qui nous conduisent à être haïs devant notre Christ-Jésus, qui nous a affranchis de la servitude de la chair, et nous a rendus aptes au service de Dieu par l'Esprit qu'il nous a donné. De cette manière, se détacheront aussi de nous, par la puissance de la parole de Christ (qui dit) "vous ne devez pas résister au méchant", les armes diaboliques de la violence, telles qu'épée, armure et autres choses semblables, avec toutes leurs utilisations, en faveur de nos amis ou contre nos ennemis (cf. Mt 5:39).

**Cinquièmement** : Nous avons été unis ainsi concernant les bergers dans l'Église de Dieu. Le pasteur dans l'Église doit absolument être en accord avec l'ordre de Paul (1 Tm 3:7), c'est-à-dire être quelqu'un qui a un bon témoignage aux yeux de ceux qui sont en dehors de la foi. La charge d'une telle personne doit être de lire, d'exhorter, d'enseigner, d'avertir, de corriger (*straffen*) ou d'exclure (*bannen*) dans l'assemblée, de diriger adéquatement tous les sœurs et frères dans la prière et dans la fraction du pain, et en toutes choses, d'avoir soin du corps du Christ, pour qu'il soit édifié et amélioré, afin que le Nom de Dieu soit loué et honoré au travers de nous et que la bouche du détracteur soit fermée. Mais celui-ci (le pasteur, *hirt*) doit être soutenu (*erhalten*) là où il aurait des besoins, par l'assemblée qui l'a choisi, afin que celui qui sert l'Évangile, vive aussi par lui, comme le Seigneur l'a ordonné. Mais si un pasteur devait faire quelque chose de répréhensible (*das straffen wer*), rien ne doit être fait à son égard sans la parole de deux ou trois témoins. Si les pasteurs pèchent, ils doivent être corrigés devant tous, afin que les autres en aient de la crainte (1 Tm 5:20). Mais si le pasteur est chassé (*vertrieben*) ou ramené au Seigneur par la croix, un autre doit être ordonné à sa place sur l'heure, afin que le petit peuple (de Dieu), que le petit troupeau de Dieu, ne soit pas détruit, mais soutenu et consolé par l'exhortation.

**Sixièmement** : Nous avons été unis ainsi concernant le glaive. Le glaive est une ordonnance de Dieu, en dehors de la perfection de Christ, qui punit et met à mort le méchant, protège et abrite le bon. Dans la loi, le glaive est ordonné pour la punition des méchants et pour leur mort, et pour l'employer ont été instituées les autorités terrestres (*die weltlichen oberkeiten*, cf. Rm 13:1 ss). Dans la perfection de Christ cependant, seule l'exclusion (*bann*) est employée pour avertir et séparer celui qui a péché, on ne met pas à mort la chair, mais on utilise uniquement l'exhortation et le commandement de ne plus pécher (Jn 8:11).

{1} Mais beaucoup, qui ne reconnaissent pas la volonté de Christ envers nous nous demandent si un chrétien peut ou doit employer le glaive contre le méchant pour la défense et la protection du bon, ou à cause de l'amour. La réponse

est révélée unanime. Christ nous enseigne que nous devons apprendre de Lui, car Il est doux et humble de cœur et nous trouverons ainsi le repos de nos âmes (Mt 11:29), Car Christ dit à la femme surprise en adultère non pas que l'on doit la lapider selon la loi de Son Père (pourtant c'est bien lui qui dit "comme le Père m'a ordonné, ainsi j'agis", Jn 8:28), mais plutôt, avec miséricorde et pardon, Il exhorte à ne plus pécher en disant "va et ne péche plus" (Jn 8:11). Nous devons nous en tenir entièrement à cela dans la règle de l'exclusion.

{2} On demande à propos du glaive si un chrétien doit prononcer un jugement dans les choses mondaines, les disputes et les querelles que tiennent entre eux les incrédules. La réponse est la suivante : Christ n'a pas voulu décider ou juger entre frère et frère pour une question d'héritage, mais s'y est refusé (Lc 12:14). Donc, nous devons faire de même.

{3} On demande à propos du glaive si un chrétien doit être (en position d')autorité s'il est choisi à cet effet. À cela nous répondons ainsi : Christ devait être fait roi, mais Il a fui (Jean 6:15) et n'y a pas vu l'ordre (*ordnung*) de Son Père, nous devons donc faire de même et Le suivre, et nous ne marcherons pas dans les ténèbres. Car Il dit Lui-même : "Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive" (Mt 16:24). C'est Lui-même qui interdit la violence (*gwalt*) du glaive quand il dit "des princes séculiers règnent... mais vous, pas ainsi" (Mt 20:25). De plus, Paul dit "ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils..." (Rm 2:21).

{4} Enfin, la remarque est faite qu'il ne convient pas pour le chrétien d'être "autorité" pour les raisons suivantes : le gouvernement de l'autorité (*den obercken regiment*) est selon la chair, mais celui des chrétiens, selon l'Esprit; leur maison et leur habitation reste dans ce monde, celle des chrétiens, au ciel; leur citoyenneté est dans ce monde, celle des chrétiens au ciel (Ph 3:20); les armes de leur conflit et de leur guerre sont charnelles et (efficaces) seulement contre la chair, mais celles des chrétiens sont spirituelles, contre les forteresses du diable ici.(2 Co 10:4). Les magistrats du monde sont armés de pointes et de fer, mais les chrétiens sont armés de l'armure de Dieu, de la vérité, de la justice, de la paix, de la foi, du salut et de la Parole de Dieu (comp. Ep. 6:13-17).

En résumé : telle est la pensée de Christ (*gesynnet ish*) notre tête au-dessus de nous, telle doit aussi être en tout par elle, la pensée des membres du corps de Christ, afin qu'aucun schisme n'existe dans ce corps par le moyen duquel il serait détruit. Car tout royaume divisé en lui-même sera détruit (Mt 12:25). Si donc Christ est ainsi, comme cela est

écrit à Son sujet, tels doivent être aussi les membres, afin que Son corps demeure entier et uni, pour sa propre amélioration et édification.

**Septièmement** : Nous avons été unis ainsi concernant le serment (*eid*). Le serment est une confirmation entre ceux qui se querellent ou qui font des promesses. Dans la loi, il a été demandé qu'il soit fait au Nom de Dieu uniquement pour dire la vérité et non pour tromper (Lv 19:12). Christ, qui enseigne la perfection de la loi, interdit aux siens tout serment, qu'il soit vrai ou faux, ni par le ciel ni par la terre, ni par Jérusalem ni par notre tête (Mt 5:32-36) et cela pour les raisons qu'il donne peu après : "Car vous ne pouvez rendre un seul cheveu, noir ou blanc". Considérez-le c'est pour cela qu'est interdit tout serment. Car il n'est pas en notre capacité de réaliser ce qui est promis en jurant, ne pouvant changer la moindre partie de nous-mêmes.

Il y en a quelques-uns qui ne croient pas à cette simple interdiction de Dieu, qui disent et questionnent ainsi : "Eh bien, Dieu a pourtant juré par Lui-même à Abraham, parce qu'il était Dieu (quand il lui a promis de lui être propice et d'être son Dieu s'il gardait Son commandement). Pourquoi ne devrais-je pas jurer ainsi quand je promets quelque chose à quelqu'un? (cf. Gn 26:3).

Voici la réponse : Écoute ce que dit l'Écriture Dieu, voulant montrer surabondamment aux héritiers de la promesse la fermeté immuable de Sa résolution fit intervenir le serment, afin que, par ces deux choses immuables (parce qu'il était impossible que Dieu mente), nous trouvions une puissante consolation (He 6:17-18). Observe le sens de cette parole : Dieu a le pouvoir de faire ce qu'il interdit, car tout Lui est possible. Dieu a prêté serment à Abraham (dit l'Écriture) pour montrer que Son conseil est immuable. C'est-à-dire que personne ne peut résister à Sa volonté ni l'empêcher, ainsi il peut, Lui, tenir le serment. Mais nous ne le pouvons pas, comme le Christ l'a dit plus haut, même si nous renons ou accomplissons notre serment. C'est pour cette raison que nous ne devons pas jurer (*schweren*).

Mais d'autres disent : Il n'est pas interdit de jurer par Dieu dans le Nouveau Testament quand cela est commandé dans l'Ancien, mais il est interdit seulement de jurer par le ciel, par la terre, par Jérusalem ou par notre tête. Réponse : Écoute l'Écriture : "Celui qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu et par Celui qui y est assis" (Mt 23:20-22). Remarque il est défendu de jurer par le ciel, qui n'est que le trône de Dieu : "Ô insensés et aveugles, quel est le plus grand, le trône ou Celui qui y est assis ?" (Cf. Mt 23:17-19).

D'autre encore disent : Si cela est injuste lorsque nous faisons appel à Dieu pour établir la vérité, alors les Apôtres Pierre et Paul ont aussi jugé (Pierre ? cf. Rm 1:9 ; 2 Co 1-23:11 31 ; Pa). Réponse: Pierre et Paul ne font que témoigner de ce qui fut promis par Dieu à Abraham par le serment; eux-mêmes ne promettent rien, comme le démontrant les exemples. Témoigner et jurer sont deux choses différentes. Quand on jure, on promet des choses futures, comme fut promis à Abraham le Christ que nous avons reçu longtemps après. Mais quand on rend témoignage, ont témoigne concernant le présent, qu'il soit bon ou mauvais, comme Siméon parla de Christ à Marie : lui témoigna : "Vois, cet enfant est destiné à être une cause de chute et de relèvement pour beaucoup en Israël, et un signe qui provoquera la chute et le relèvement pour beaucoup en Israël, et un signe qui provoquera la contradiction " (Luc 2:34) Christ nous a enseigné la même chose lorsqu'il dit : "votre parole doit être oui oui, non non, ce qui vient en plus est du mauvais" (Mt 53:7). Il dit : votre parole doit être oui et non, afin qu'en ne pense pas qu'il ait permis (le serment). Christ : est tous simplement oui et non (cf. 2 Co 1:12) et ceux qui le cherchent simplement comprendront Sa parole Amen.

Chers frères et sœurs dans le Seigneur ! Ce sont des articles de quelques frères qui étaient auparavant dans l'erreur, et qui avaient diversement compris le vrai sens, de sorte que bien des consciences faibles étaient embrouillées, donc que le Nom de Dieu était devenu un grand sujet de calomnie. Il fallait donc que nous devenions unis dans le Seigneur, comme cela s'est produit ; à Dieu soient gloire et louange.

Ayant maintenant abondamment compris la volonté de Dieu comme elle a été révélée par nous en ce temps, vous devez, avec persévérance et sans interruption, accomplir cette volonté connue de Dieu. Car vous savez bien quelle récompense le serviteur qui pèche en connaissance de cause entendra. Tout ce que vous aviez fait par ignorance, et que vous aviez confessé comme étant des actions mauvaises vous est pardonné par la prière de foi offerte dans notre réunion, parmi nous, pour nos manquements et notre culpabilité, par le pardon gracieux de Dieu et par le sang de Jésus-Christ, Amen.

Veillez sur tous ceux qui ne marchent pas dans la simplicité de la vérité divine qui est formulée dans cette lettre, par nous dans notre rassemblement, afin que chacun parmi nous soit gouverné par la règle de l'exclusion, et que désormais soit empêché l'accès de faux-frères et sœurs parmi nous.

Séparez-vous de ce qui est mauvais et le Seigneur sera votre Dieu et vous serez Ses fils et Ses filles (2 Co 6:17 ss).

Chers frères, méditez l'exhortation de Paul à Tête. Il dit, "la grâce de Dieu, salutaire à tous les hommes, a été manifestée. Elle nous enseigne à renoncer à la conduite impie et aux convoitises mondaines, et à vivre, dans le siècle présent, selon la tempérance, la justice et la piété, en attendant la même espérance et la réalisation de l'apparition glorieuse du grand Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, qui s'est donné Lui-même pour nous, afin de nous purifier, pour Lui faire un peuple qui Lui appartienne en propre et qui soit zélé pour les bonnes œuvres" (The 2:11-14). Pensez-y et exercez-vous à cela, et le Dieu de paix sera avec vous. Que le nom de Dieu soit bénî éternellement et toute hautement, Amen. Que le Seigneur vous donne Sa paix, Amen.

Fait à Schleitheim, le jour de la Saint-Matthieu [c-à-d le 24 février], l'an 1527.